

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 15  
Membres votants : 17

**L'an deux mille dix-huit, le neuf avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.  
Date de la convocation : **5 avril 2018**.  
**Présents** : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Jean-Claude VACHER (Adjoint), Marie-Claude POULOU, Thierry RENAUD, Claude VETIER, Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Hélène BOUTIER, Karine BALL, Yann SAGET, Maryline VALLADE, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux).  
**Absents avec délégation** : Stéphan MACHEFERT (pouvoir à Thierry RENAUD), Mariline RIDEAU (pouvoir à Jean-Claude PEREZ).  
**Excusés** : Philippe DUGOUA.  
**Absente** : Emeline ARONDEL.  
**Secrétaire de séance** : Yann SAGET

### PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des élus présents, le Maire désigne Mr Yann SAGET comme secrétaire de séance. Il remercie M. Olivier MAXIMILIEN, Trésorier de CADILLAC, pour sa présence à la réunion de ce jour. Le Maire demande s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 mars 2018. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté par 13 voix « Pour » et 3 abstentions (C. VETIER, H. BOUTIER, M-D. ANGULO).  
Arrivée de Mr VETIER à 19h38 et Mme GAUTHIER à 19h40.  
Compte tenu de l'emploi du temps chargé de M. Olivier MAXIMILIEN, le Maire demande l'accord des élus présents pour changer l'ordre de présentation des délibérations, l'accord est obtenu à 16 voix « Pour » et 1 abstention (D. GAUTHIER).

### DELIBERATIONS

#### 2018/7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance.

Mr VETIER reproche à Mr le Maire de ne pas lui avoir envoyé les documents comptables liés à l'exercice 2017 assez tôt. Mr PEREZ lui rappelle qu'il s'agit de documents de travail et que tous les élus avaient été invités à les consulter en mairie. Mme GAUTHIER regrette que la commission finances n'ait pas été réunie en amont plus régulièrement afin de débattre sur les projets.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 11 voix « Pour », 3 voix « Contre » (M-D. ANGULO, J. ARBORE, H. BOUTIER) et 2 abstentions (C. VETIER, D. GAUTHIER) :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				164 002,93 €		164 002,93 €
Opérations de l'exercice	185 170,10 €	185 170,10 €	70 982,64 €	65 771,55 €	256 152,74 €	250 941,65 €
TOTAUX	185 170,10 €	185 170,10 €	70 982,64 €	229 774,48 €	256 152,74 €	414 944,58 €
Résultats de clôture		0,00 €		158 791,84 €		158 791,84 €
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,00 €</b>		<b>158 791,84 €</b>		<b>158 791,84 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **2018/8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (La Forge)**

Le Conseil municipal, par 12 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (J. ARBORE, M-D. ANGULO, C. VETIER, H. BOUTIER, D. GAUTHIER),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2016** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2017 au 31 décembre 2017** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2017** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2018/9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (Budget La Forge)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide, par 12 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (J. ARBORE, M-D. ANGULO, C. VETIER, H. BOUTIER, D. GAUTHIER), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	5.211,09
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	164.002,93
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	158.791.84
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		158.791.84

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
<b>Résultat excédentaire (A1)</b>		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		0,00
<b>TOTAL (A1)</b>		0,00
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158.791,84 €</b>
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>0,00 €</b>

### **2018/10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance.

H. BOUTIER souhaite avoir des explications concernant la cession du KUBOTA à une valeur de 835,20€, sachant que sa valeur à l'actif était de 13.819,50€. J-C. VACHER lui explique que le bien en question était totalement hors service et irréparable. H. BOUTIER demande des précisions à Mr MAXIMILIEN, à savoir si les cessions d'actifs doivent être votés en conseil municipal. Ce dernier lui répond qu'il n'y a pas d'obligation, sauf lors de souscription d'emprunt, et si le montant de la cession est important.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, par 11 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (J. ARBORE, M-D. ANGULO, C. VETIER, H. BOUTIER, D. GAUTHIER),

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		134 110,38 €	218 975,53 €		218 975,53 €	134 110,38 €
Opérations de l'exercice	1 695 461,06 €	1 815 592,95 €	377 591,71 €	628 797,04 €	2 073 052,77 €	2 444 389,99 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 695 461,06 €</b>	<b>1 949 703,33 €</b>	<b>596 567,24 €</b>	<b>628 797,04 €</b>	<b>2 292 028,30 €</b>	<b>2 578 500,37 €</b>
Résultats de clôture		254 242,27 €		32 229,80 €		286 472,07 €
Restes à réaliser			244 924,00 €	103 718,00 €	141 206,00 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>254 242,27 €</b>	<b>108 976,20 €</b>			<b>145 266,07 €</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2018/11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (Commune)**

Le Conseil municipal, par 12 voix « Pour », 4 voix « Contre » (D. GAUTHIER, J. ARBORE, H. BOUTIER, M-D. ANGULO) et 1 abstention (C. VETIER),

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2016** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2017 au 31 décembre 2017** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2017** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2018/12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide, par 12 voix « Pour », 4 voix « Contre » (D. GAUTHIER, J. ARBORE, H. BOUTIER, M-D. ANGULO) et 1 abstention (C. VETIER), de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	120.131,89
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	134.110,38
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	254.242,27
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	251.205,33
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	218.975,53
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	32.229,80
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		244.924,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		103.718,00
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	141.206,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		108.976,20
Excédent (+) réel de financement :		

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire (A1)		254.242,27
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		108.976,20
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		108.976,20
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		145.266,07
TOTAL (A1)		254.242,27
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>145.266,07 €</b>	<b>108.976,20 €</b>	<b>0,00 €</b>
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>108.976,20 €</b>

### **2018/13 - VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (D. GAUTHIER),

- **CONSIDERANT** les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 indiquées sur l'état n°1259 MI communiquées par les Services de l'Etat ;

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants (identiques à 2017) :

	Bases 2017	Taux 2017	<b>Bases 2018</b>	<b>Taux 2018</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	2 265 000	16,66%	<b>2 366 000</b>	<b>16,66 %</b>	<b>394 176 €</b>
Taxe sur le foncier bâti	1 860 000	22,16%	<b>1 914 000</b>	<b>22,16 %</b>	<b>424 142 €</b>
Taxe sur le foncier non bâti	92 900	63,70%	<b>94 200</b>	<b>63,70 %</b>	<b>60 005 €</b>

- **INSCRIT** un produit attendu estimatif de 878.323,00 € à l'article 73111 du budget communal 2018.

### **2018/14 - VOTE DU BUDGET 2018 – LA FORGE**

Après s'être vu présenté les chiffres inscrits au budget, Mme BOUTIER demande pourquoi une telle somme est inscrite en dépenses d'investissement. Mr MAXIMILIEN fournit des précisions concernant l'équilibre budgétaire et les recettes d'investissement très importantes de ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (M-D. ANGULO, H. BOUTIER, C. VETIER, D. GAUTHIER, J. ARBORE),

- **VOTE** le budget 2018 de la Forge qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 196.195,00 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 233.526,84 €

### **2018/15 - VOTE DU BUDGET 2018 - COMMUNE**

Mr ARBORE souhaite savoir si la somme inscrite au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement est liée à des départs à la retraite. Mr le Maire lui confirme que deux agents seront à la retraite au cours de l'année et que ces départs ont été pris en compte. Mme BOUTIER demande si un certain nombre d'heures supplémentaires sont accordées en guise de compensation pour certains agents. Mr PEREZ lui répond que depuis la mise en place du régime du RIFSEEP, les primes sont intégrées dans le salaire des agents. Mme GAUTHIER demande pourquoi les 46.475,00€ inscrit en recettes d'investissement (229 – voirie non déléguée - travaux RD 214 route de Chaye) sont d'un montant négatif. Le Maire lui précise que cette recette a été réaffectée sur la part départementale des travaux (ONA – opérations non affectées).

Mme ANGULO souhaite savoir quand le projet d'aménagement de la R.D 1113 démarrera. Mr le Maire lui répond que ce n'est pas envisagé sur l'exercice 2018. Mme GAUTHIER demande comment seront financés les travaux de la route de Chaye et du Courneau compte tenu de la situation financière de la Commune. Le Maire lui répond qu'il a fait un point avec Mr MAXIMILIEN, et que la situation financière de la Commune s'est améliorée ces dernières années. Ce dernier confirme que le résultat augmente doucement mais sûrement. Il confirme qu'un emprunt important serait gênant pour d'autres projets mais que la Commune pourrait supporter un emprunt raisonnable si nécessaire. Les indicateurs financiers montrent que la Commune est dans une situation correcte en la comparant à d'autres de même taille, sachant que les dotations se maintiennent. De plus, il rappelle qu'un budget n'est pas un document définitif et qu'il peut être amené à être modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (M-D. ANGULO, C. VETIER, J. ARBORE, H. BOUTIER, D. GAUTHIER),

- **VOTE** le budget 2018 de la Commune qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 1.917.477,07 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 720.900,20 €

### **2018/ 16 - ECLAIRAGE PUBLIC DU QUARTIER DU COURNEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU S.D.E.E.G.**

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des travaux prévus sur la RD 115 (Route du Courneau), il est possible d'obtenir une aide financière du SDEEG pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé, par le SDEEG, à 45.962,62 € HT, ce qui ouvrirait droit à une aide financière de 20%, soit 9192.52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du coût des travaux selon estimation du SDEEG ;
- **SOLLICITE** l'aide financière du SDEEG ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **2018/ 17 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU COURNEAU (RD 115) : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'aménagement de la Route du Courneau (RD 115) renforcera la sécurité des usagers et des riverains. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de l'assainissement pluvial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la route du Courneau (RD 115) ;
- **PREND ACTE** du coût prévisionnel des travaux, soit :

Dépenses			Recettes		
Opération Chapitre Article	Nature	Montant	Opération Chapitre Article	Nature	Montant
ONA 45 45817	Travaux assainissement / eaux pluviales Maitrise d'œuvre (5,5%)	88.300,00 € 4.856,50 €	ONA 45 45827	Subvention sollicitée : Conseil Départemental 93.156,50 € x 30%	27.946,95 €
	Total HT	93.156,50 €	ONA-45- 45827	Autofinancement	83.840,85 €
	TVA 20%	18.631,30 €		<b>TOTAL TTC</b>	<b>111.787,80 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>111.787,80 €</b>			

**2018/ 18 - AMENAGEMENT DE LA R.D. 214 (ROUTE DE CHAYE)**

- a) **Avenant au marché de travaux**  
b) **Avenant à la Convention avec le Département**

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux supplémentaires, d'un montant de 3.524,40 € HT, sont nécessaires pour terminer l'aménagement de la R.D. 214 (Route de Chaye), pour ce qui concerne la partie prise en charge par le Département.

Il est donc nécessaire de passer un avenant, d'une part, au marché de travaux signé avec l'Entreprise SAUVANET, d'autre part, à la convention avec le Département signée le 18 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du coût additionnel des travaux, soit :

Dépenses			Recettes		
Opération Chapitre Article	Nature	Montant	Opération Chapitre Article	Nature	Montant
ONA 45 45817	Travaux	3.524,40 €	ONA 45 45827	Participation : Conseil Départemental	3.524,40 €
	Total HT	3.524,40 €	ONA-45- 45827	Autofinancement	704,88 €
	TVA 20%	704,88 €		<b>TOTAL TTC</b>	<b>4.229,28 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>4.229,28 €</b>			

- **PREND ACTE** de la modification apportée au marché de travaux avec l'Entreprise SAUVANET, soit :

Lot		Entreprise	€ HT	€ TTC
N°1 – travaux sur voie communale	Marché de base	SAUVANET T.P.	182.760,00 €	219.312,00 €
		<b>Total lot 1</b>	<b>182.760,00 €</b>	<b>219.312,00 €</b>
N°2 – travaux sur voie départementale	Marché de base	SAUVANET T.P.	45.960,00 €	55.152,00 €
N°2 – travaux sur voie départementale	Avenant n°1	SAUVANET T.P.	3.524,40 €	4.229,28 €
		<b>Total lot 2</b>	<b>49.484,40 €</b>	<b>59.381,28 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>232.244,40 €</b>	<b>278.693,28 €</b>

-**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché de travaux et à la convention avec le Département et tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

### **2018/ 19 - SCENES D'ETE EN GIRONDE**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission en charge de l'action culturelle de la Forge propose d'accueillir un spectacle dans le cadre des Scènes d'Eté en Gironde organisées par le Conseil Départemental de la Gironde. Il s'agit de spectacles bénéficiant d'une expertise culturelle (sélection par un jury spécialisé), d'une aide financière du Département (50% du prix de cession, plafonnée à 1.000,00 €) et d'une aide technique (prêt de matériel scénique prioritaire par l'IDDAC).

- Pour l'ouverture de la saison culturelle de la Forge, le dimanche 9 septembre 2018 : spectacle FRENCH TOUCH IN GERMANY (art de la rue) par la Compagnie IMMO (1 comédien). Prix après subvention du département : 844,00 €.

La CDC CONVERGENCE GARONNE peut aussi aider au financement de ces spectacles à hauteur de 25%, calculé sur le prix de vente total du projet, soit 422,00€. Le Maire propose de solliciter l'aide la CDC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la programmation telle que présentée ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la CDC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **2018/ 20 - ETAT DES MARCHES PASSES DURANT L'EXERCICE 2017**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics fait obligation de publier la liste des marchés passés durant l'exercice clos.

Ont été passés, durant l'exercice 2017, les marchés suivants :

<b>Tranches HT</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT</b>
De 4.000 € à 19.999,99 €	Tondeuse autoportée John Deere	Ets RULLIER 33700 MERIGNAC	16.900,00 €
	Menuiserie salle Temps Libre	ALU 113 33720 PODENSAC	14.904,00 €
	Portes tennis bourg	SPTM 82710 BRESSOLS	5.460,00 €
	Honoraires (route de Chaye)	François BOYE 33420 BRANNE	5.880,00 €
De 20.000 € à 49.999,99 €	Tracteur John Deere	Ets RULLIER 33720 MERIGNAC	29.349,00 €
De 50.000 € à 89.999,99 €			<i>Néant</i>
De 90.000 € à 134.999,99 €			<i>Néant</i>
<b>TOTAL HT</b>			<b>72.493,00 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des marchés passés durant l'exercice 2017.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr ARBORE demande si une mesure est prévue pour les véhicules lourds stationnant à la gare. Le Maire lui répond qu'il va regarder avec attention cette remarque.
- Mme ANGULO demande si le panneau lumineux annoncé envisagé antérieurement sera installé car il n'est pas inscrit au budget. Le Maire lui répond que ce n'est pas prévu et qu'il y a d'autres projets plus importants pour le moment.
- Mr VETIER constate que la partie urbaine de la route de Cabernet est dégradée. Le Maire lui répond que la plus grande partie des routes de la Commune sont de la compétence de la CDC Convergence Garonne. Les agents peuvent cependant aller chercher de l'enrobé à froid pour combler les trous. Mr VETIER suggère qu'un ralentisseur soit envisagé afin de réduire la vitesse de certains conducteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 20h57.